

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRÉVENTION DU CRIME—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. A l'occasion des deux meurtres qui se sont produits à la suite de cambriolages de dépanneurs au Québec et en Alberta, je constate que le budget principal des dépenses de son ministère prévoit une diminution de plus de 50 p. 100 des fonds consacrés à la prévention des crimes. La protection des dépanneurs contre les cambriolages constituait le point le plus important de ce programme. Le ministre pense-t-il, comme il l'a déclaré, que la prévention du crime est efficace? Dans l'affirmative, pourquoi permet-il que son budget soit réduit de plus de 50 p. 100 dans ce domaine important?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux dire au député que je suis bien informé des réductions apportées au budget de mon ministère. Après les avoir étudiées avec soin, nous sommes tout à fait convaincus qu'aucun des services mentionnés par le député ne sera compromis d'une façon qui risque de mettre en danger la sécurité du public.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre a fait le tour de notre pays pour encourager la prévention du crime et pourtant son budget a été réduit de plus de 50 p. 100. Comment peut-il prétendre qu'une diminution de plus de 50 p. 100 ne va pas compromettre l'efficacité du programme visant à empêcher les cambriolages chez les dépanneurs?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Si le député le désire, je répéterai ma réponse. J'ai étudié avec soin les coupures qui ont été effectuées dans ce ministère et je peux assurer au député que la sécurité du public et celle des particuliers ne sera nullement compromise.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN—LA PÉTITION AMÉRICAINE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la question que je pose au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a trait aux droits compensateurs de 15 p. 100 sur les résineux canadiens. Puisqu'un accord relatif à la suppression de ce droit doit être signé avant le 30 décembre et qu'en vertu de la loi américaine, il faut au préalable que la pétition américaine ait été retirée, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les pétitionnaires américains ont accepté de retirer leur pétition et de négocier un accord, ou s'en remet-il au gouvernement américain pour se charger du retrait de cette pétition?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois répondre à cette question de la même manière que j'ai dû répondre à celle que le député de Winnipeg—Fort Garry m'a déjà posée aujourd'hui.

Une conférence fédérale-provinciale se déroule depuis deux jours et les participants ont fait beaucoup avancer la cause de la collaboration fédérale-provinciale relativement aux droits compensateurs. Dans quelques heures, heure de Vancouver, le premier ministre va annoncer les résultats de cette consultation et de cet effort collectif canadien.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Hier soir encore, monsieur le Président, Bill Lange, chef de la coalition américaine, ne savait rien de cet accord verbal entre M. Baldrige, des États-Unis, et la ministre du Commerce extérieur, et l'important est de savoir si les pétitionnaires sont prêts à retirer leur pétition.

• (1140)

La question supplémentaire que je pose au même ministre a trait à la déclaration le 5 novembre du directeur du commerce américain de son ministère au sujet du droit de 15 p. 100. Il a déclaré en effet que l'évaluation de la subvention est entachée de vices sur le plan du droit et de la logique, qu'elle est incompatible avec les usages américains établis et qu'elle se fonde sur des hypothèses erronées. Le Canada maintient-il toujours ce point de vue? Avons-nous l'intention de poursuivre la lutte auprès du secrétariat américain au Commerce et du GATT pour faire rectifier cette tragique erreur?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je comprends que certains députés s'impatientent devant la lenteur de la consultation fédérale-provinciale. Mais n'oublions pas que le Canada est un état fédéral. Les provinces ont un certain intérêt à la chose. Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, le premier ministre va faire une déclaration à ce sujet à Vancouver où se déroule la conférence fédérale-provinciale.

* * *

PETRO-CANADA

LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, a déclaré hier qu'au moment de la vente de la raffinerie de Come-by-Chance, Petro-Canada avait imposé des conditions restrictives aux nouveaux propriétaires. Le vice-premier ministre nous dira-t-il si M. Peckford a raison d'affirmer que des obligations ont été imposées aux nouveaux propriétaires?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines): Monsieur le Président, le marché a été conclu entre deux entreprises, dont l'une était le propriétaire et l'autre l'acheteur. Sauf erreur, certaines conditions ont été imposées, mais en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui participe à la conférence des premiers ministres, je préférerais lui signaler la question et répondre en temps opportun.